

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Gaston Vézina, courtier	2008-04-03 (C) 2008-04-04(C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre Philippe Legault, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre 	11 septembre 2008 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour M. Gaston Vézina :</u></p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de recueillir les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins de l'assuré (<i>article 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p><u>Pour M. Jean Vézina :</u></p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de recueillir les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins de l'assuré (<i>article 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p>	Audition des plaintes
Certificat no 134130 Et Jean Vézina, courtier Certificat no 134137						

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Lorraine Sheehan, courtier Certificat no 157799 Et Francine Sheehan, courtier Certificat no 130808	2008-02-01 (C) 2008-02-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre 	18, 29 et 30 septembre (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour Mme Lorraine Sheehan :</u></p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p><u>Pour Mme Francine Sheehan :</u></p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Suite de l'audition des plaintes

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sabrina Lorusso, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur) Certificat no 122069	2008-07-01(E)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président Gilles Beaulieu, expert en sinistre, membre Karine S. Correia, expert en sinistre, membre 	26 septembre 2008 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête (<i>article 59(1) du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité de ses services (<i>article 59(2) du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p>	Audition de la plainte

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Alexandra Coté 107840	(CD00-0703)	François Folot, président Bernard Meloche Albert Audet	2 septembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Mario Anctil 100315	(CD00-0697)	François Folot, président Michel Dyotte, A.V.C. Claude Ouellette	4 septembre 2008 à 9h30 5 septembre 2008 à 9h30	Hôtel des Gouverneurs 975, rue Hart, Trois- Rivières (Québec) G9A 4S3	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Conflits d'intérêts. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	audition sur culpabilité
Fayza Rifai 128826	(CD00-0717)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Shirtaz Dhanji, A.V.A.	9 septembre 2008 à 9h30 11 septembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Jacinthe Forest 112441	(CD00-0680)	Janine Kean, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Pierre Beaugrand, A.V.A.	10 septembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Suzanne Lavoie 120187	(CD00-0705)	François Folot, président Alain Côté, A.V.C. Robert Chamberland, A.V.A.	15 septembre 2008 à 9h30	Édifice Lomer Gouin Tribunal Administratif du Québec, 575, St-Amable, 3e étage, salle 3.30 Québec	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	audition sur culpabilité
Marcel Vigneault 134274	(CD00-0698)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A.	16 septembre 2008 à 9h30 17 septembre 2008 à 9h30	Palais de justice de Québec 300, boul. Jean Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur culpabilité
Lazar Kalipolidis 117398	(CD00-0708)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	18 septembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Micheline Richard 128752	(CD00-0713)	Janine Kean, président Robert Chamberland, A.V.A. Albert Audet	23 septembre 2008 à 9h30 24 septembre 2008 à 9h30 25 septembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
Marc-André Trottier 133307	(CD00-0678)	François Folot, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Robert Archambault, A.V.A.	24 septembre 2008 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur culpabilité
Conrad Lamadeleine 118659	(CD00-0457)	François Folot, président Felice Torre, A.V.A. Yannik Hay, A.V.C.	30 septembre 2008 à 9h30	À venir Gatineau	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	Aud - réouverture d'enquête